



KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association Amicale du Personnel de la Région Grand Est

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Amicale du Personnel de la Région Grand Est
Place Gabriel Hocquard - 57000 Metz

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association Amicale du Personnel de la Région Grand Est

Place Gabriel Hocquard 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de l'association Amicale du Personnel de la Région Grand Est,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Amicale du Personnel de la Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 04 mai 2023

KPMG SA

Patrick Zeimett

Associé

Détail du bilan actif

AMICALE PERSONNEL REGION G.EST

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- LOGICIELS	25 218,00		25 218,00	4 800,00
- AMORTISSEMENT LOGICIELS				-4 800,00
Concessions, brevets et droits assimilés	25 218,00		25 218,00	
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total I	25 218,00		25 218,00	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
- FOURNISSEURS - AVOIRS				132 294,20
- FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR				1 967,16
- DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	5 452,03		5 452,03	20,00
Autres créances	5 452,03		5 452,03	134 281,36
Divers				
- CB A ENCAISSER	90,00		90,00	5,00
- BPLAC COMPTE COURANT	98 868,67		98 868,67	43 779,87
- BPLAC LIVRET ASSOCIATION	70 962,50		70 962,50	70 374,52
- BPLAC COMPTE SUR LIVRET	50 185,44		50 185,44	200 441,47
Disponibilités	220 106,61		220 106,61	314 600,86
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	74 220,80		74 220,80	26 787,89
Charges constatées d'avance	74 220,80		74 220,80	26 787,89
Total II	299 779,44		299 779,44	475 670,11
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	324 997,44		324 997,44	475 670,11

Détail du bilan passif

AMICALE PERSONNEL REGION G.EST

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	463 618,85	463 618,85
- FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	463 618,85	463 618,85
Autres fonds propres avec droit de reprise	463 618,85	463 618,85
Réserves		
- REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-7 120,81	
Report à nouveau	-7 120,81	
Excédent ou déficit de l'exercice	-262 708,35	-7 120,81
Situation nette (sous-total)	193 789,69	456 498,04
Total I	193 789,69	456 498,04
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
- INTERETS COURUS A PAYER	128,85	
Découverts et concours bancaires	128,85	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	128,85	
- FOURNISSEURS	110 551,76	5 756,44
- FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 359,14	8 710,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 910,90	14 467,16
- ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	150,00	106,00
Dettes fiscales et sociales	150,00	106,00
- DIVERS - CHARGES A PAYER	1 861,00	
Autres dettes	1 861,00	
- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 157,00	4 598,91
Produits constatés d'avance	11 157,00	4 598,91
Total IV	131 207,75	19 172,07
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	324 997,44	475 670,11

CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	64 095	59 625
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	702 313	494 810
Concours publics et subventions d'exploitation	500 000	410 000
Contributions financières	202 313	84 810
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		43 797
Total I	766 408	598 232
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 030 220	606 062
Total II	1 030 220	606 062
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-263 812	-7 831
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 148	816
Total III	1 148	816
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 148	816
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-262 664	-7 015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
Impôts sur les bénéfiques (VIII)	44	106
Total des produits (I + III + V)	767 556	599 048
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 030 264	606 168
EXCEDENT OU DEFICIT	-262 708	-7 121
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	159 216	127 080
Prestations en nature	5 800	3 400
TOTAL	165 016	130 480
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite	5 800	3 400
Personnel bénévole	159 216	127 080
TOTAL	165 016	130 480

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AMICALE PERSONNEL REGION G.EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 324 997 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 262 708 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet de maintenir et développer les liens d'amitié et de cohésion entre tous ses membres. A cet effet, l'association peut réaliser toutes les activités destinées à répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Dans tous les cas, l'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Pour réaliser son objet, l'association pourra notamment proposer les actions suivantes :

- * organisation d'évènements de cohésion
- * mise en place de groupes culturels, sportifs, de vie pratique...
- * organisation de voyages ou de séjours courts ou longs
- * toutes les autres actions visant à renforcer l'objet de l'association.

L'association ne dispose d'aucun salarié. L'organisation et le fonctionnement sont assurés par des bénévoles.

Sur le plan financier elle dispose d'un conventionnement avec le CONSEIL REGIONAL GRAND EST à hauteur de 500.000 € au titre de 2022.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

Règles et méthodes comptables

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 800	25 218	4 800	25 218
Immobilisations incorporelles	4 800	25 218	4 800	25 218
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 800	25 218	4 800	25 218

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Au cours de l'année 2022, acquisition d'un nouveau logiciel Delta CE, mis en service à compter du 1er janvier 2023.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 800		4 800	
Immobilisations incorporelles	4 800		4 800	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	4 800		4 800	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 79 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 452	5 452	
Charges constatées d'avance	74 221	74 221	
Total	79 673	79 673	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	5 452
Total	5 452

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re	463 619				463 619
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau		-7 121			-7 121
Excédent ou déficit de l'exercic	-7 121			262 708	-262 708
Situation nette	456 498	-7 121		262 708	193 790
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	456 498	-7 121		262 708	193 790

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 208 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	129	129		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 911	117 911		
Dettes fiscales et sociales	150	150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 861	1 861		
Produits constatés d'avance	11 157	11 157		
Total	131 208	131 208		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 359
INTERETS COURUS A PAYER	129
DIVERS - CHARGES A PAYER	1 861
Total	9 349

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	74 221		
Total	74 221		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	11 157		
Total	11 157		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Subvention de la REGION GRAND EST à hauteur de 500.000 €

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	159 216	127 080
Prestations en nature	5 800	3 400
Dons en nature		
Total	165 016	130 480
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 800	3 400
Prestations		
Personnel bénévole	159 216	127 080
Total	165 016	130 480

1 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre amicale a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes :

Nature de ces contributions et méthodes de valorisation associées :

- Contributions des administrateurs, y compris des membres du Bureau dans le cadre du fonctionnement de l'association et de son Conseil d'administration,

Soit 4680 heures valorisées sur la base de 31 €/heure = 145.080 €

- Contributions des bénévoles dans le cadre du fonctionnement des sections,

Soit 456 heures valorisées sur la base de 31 €/heure = 14.136 €

- Mise à disposition gratuite de bureaux et outils informatiques par la Collectivité estimée à 5.800 €

Ces contributions en nature d'un montant global de 165.016 € sont comptabilisées au pied du compte de résultat.